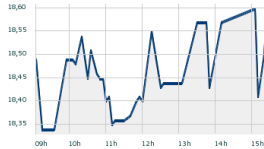




Showroomprivé: a ouvert son capital à ses collaborateurs.



Showroomprivé a ouvert son capital à ses collaborateurs à travers la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites et d'une offre réservée aux salariées leur permettant de bénéficier d'une décote de 20%.

' 492 salariés ayant plus d'un an d'ancienneté ont bénéficié du plan d'actions gratuites ouvert par la société, soit plus de 75% des effectifs en CDI ' précise la direction. ' 131 salariés du Groupe, soit près de 20% de l'effectif éligible, ont participé à l'offre réservée aux salariés et souscrit plus de 20 000 actions '.

' Nous avons la volonté d'impliquer nos collaborateurs dans notre aventure entrepreneuriale, et de les associer à la croissance et à la création de valeur du groupe. Nous avons pour objectif, à travers ces mécanismes, de renforcer le sentiment d'appartenance de nos salariés à Showroomprivé et de les fidéliser. Cela nous permettra également d'attirer de nouveaux talents alors que nous prévoyons de créer 130 emplois en 2016' ont déclaré Thierry Petit et David Dayan, co-CEO et co-fondateurs de Showroomprivé.

Copyright (c) 2015 CercleFinance.com. Tous droits réservés.